



SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA
CONFEDERAZIUN SVIZRA

No. 4
Décembre 2005

Département fédéral de justice et police
Office fédéral des migrations ODM

Intégration

Office fédéral des migrations - ODM

Bulletin d'information de l'Office fédéral des migrations en collaboration avec la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration.

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Office fédéral des migrations ODM

Ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi sur la nationalité (OE-LN)

Entrée en vigueur de la révision de l'OE-LN le 1^{er} janvier 2006

Le 24 novembre 2005, le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi sur la nationalité. Dès le 1^{er} janvier 2006, une nouvelle réglementation sur les émoluments sera appliquée dans le domaine de la naturalisation. Les émoluments prélevés par les cantons et les communes pour les décisions de naturalisation ordinaire seront limités à la couverture des frais.

En revanche, la naturalisation facilitée des conjoints étrangers de citoyens suisses, qui incombe à la Confédération, subira une augmentation et s'élèvera à 750 francs pour les personnes résidant en Suisse.

Modification d'ordonnance

www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Themen_deutsch/Auslaender/Einbu_rgerung/verordnung_bg_f.pdf

Décisions du Service des recours du DFJP relatives à l'admission de personnel dans le Centre Islamique de Genève (CIG)

En 2003, le CIG a déposé une demande d'autorisation de travail pour X, qui devait assurer l'encadrement religieux (imam) et pour Y, auquel les tâches d'employé administratif et d'auxiliaire pour les questions spirituelles seraient confiées. Tandis que le canton de Genève approuvait la demande dans sa décision préalable, l'IMES (aujourd'hui ODM) a refusé, en avril 2004, d'octroyer une autorisation de travail à X et à Y. Le 5 octobre 2005, le Service des recours du DFJP a soutenu la décision de rejet de l'ODM.

Le CIG suscite d'intenses controverses en raison des déclarations de Hani Ramadan, citoyen

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

suisse et directeur du centre. Le 10 septembre 2002, M. Ramadan avait publié un article dans « Le Monde », qu'il avait signé en tant que directeur du CIG et dans lequel il décrivait la lapidation des femmes comme une punition adéquate, tout en précisant qu'il y voyait une forme de purification. Dans ce même article, le SIDA est comparé à la lapidation, cette maladie serait une punition de Dieu. Or, ni Hani Ramadan, ni le CIG n'est revenu sur ces déclarations.

Pour le Service des recours du DFJP, ces circonstances revêtent une grande importance. Le message donné par sa décision devrait être clair puisqu'elle comprend des considérants relatifs à des questions de principe. L'argumentation du Service des recours est la suivante : Selon des rapports de fedpol et du Conseil fédéral, le risque existe qu'une partie de la population islamique résidant en Suisse se radicalise après avoir écouté les prédications de représentants de mouvements islamiques rejetant l'intégration de musulmans dans la société occidentale. La sécurité intérieure de notre pays peut s'en trouver menacée. Il est essentiel de s'assurer que les personnes chargées de l'encadrement religieux respectent, dans l'exercice de leurs fonctions, l'ordre juridique, les principes démocratiques ainsi que les bases de l'intégration. En cas d'indices permettant de conclure que l'auteur de la demande ou la communauté religieuse responsable menace les valeurs fondamentales de notre Etat de droit, il y a lieu de refuser l'autorisation de travail. Dans le cas présent, les autorités estiment que les conditions d'admission ne sont pas remplies car les déclarations publiques du directeur sont susceptibles d'exercer une forte influence sur le personnel. Par conséquent, il n'est pas garanti que X se conforme aux principes de l'intégration.

L'octroi d'une autorisation de travail dépendra désormais des éléments suivants : prise de distance de la CIG par rapport aux déclarations de son directeur, engagement de la CIG pour le respect des principes de l'Etat de droit, processus transparent lors du choix des prochains imams et réelle volonté d'adaptation.

Quant à Y, le Service des recours du DFJP a constaté qu'il ne satisfait pas aux exigences en matière d'admission sur le marché du travail puisque son activité en tant qu'employé administratif ne requiert pas de haute qualification, ni de connaissances spécifiques. De plus, la priorité des travailleurs indigènes n'a pas été prise en considération. En effet, il est possible de trouver des personnes correspondant au profil recherché dans l'UE/AELE.

La décision concernant X ne peut pas faire l'objet d'un recours. Attendu qu'il s'agit du premier cas de refus d'entrée en Suisse d'un religieux islamique pour des raisons de politique d'intégration, cela crée un précédent.

Office fédéral de la santé publique OFSP

Dossier Migration et santé

Migration et santé 2002 - 2007

Le dossier Migration et santé est un ouvrage de référence traitant de questions relatives au domaine « migration et santé ». Il porte sur la mise en œuvre de la stratégie de la Confédération en la matière pour les années 2002 à 2007. Les objectifs et les prestations de chacun des projets ont été décrits par les organismes mandatés. Cet ouvrage de référence expose le travail effectué par l'OFSP en collaboration avec les organisations partenaires concernées. Les vastes connaissances et le savoir-faire des organisations et services impliqués sont garants d'une utilisation optimale des ressources qui leur sont attribuées.

Dossier Migration et santé

www.suchtund aids . bag . admin . ch / themen / migration / index . html

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Commission fédérale des étrangers OFE

Ouvrir les institutions

La Journée de la CFE, en novembre 2005, était consacrée à l'ouverture des institutions. Près de 180 personnes ont suivi les diverses présentations sur la manière d'ouvrir l'administration et les institutions de la société civile afin de garantir l'égalité des chances.

Cette Journée a également fourni l'occasion d'assister à la projection du film « Vivre la diversité », film qui avait été mandaté par la CFE. Il illustre, à l'aide de quatre exemples, comment une telle ouverture peut être réalisée concrètement. Le DVD du film peut-être commandé auprès de la CFE.

Recommandations de la CFE quant à « l'ouverture des institutions »

Les recommandations de la CFE sont à considérer comme un programme politique : améliorer l'accès aux postes de travail et aux fonctions, étendre l'octroi des prestations de service à l'ensemble de la population, rendre visibles les processus d'ouverture. Ces recommandations concernent l'administration publique et les institutions qui fournissent des prestations à la demande de l'État. L'ouverture dont il est question ici est fondée sur des conditions légales concrètes. La recommandation intitulée « L'ouverture en tant que clé de succès pour les associations, sociétés et clubs » s'adresse aux institutions de la société civile. Si l'on ne peut exiger ces processus d'ouverture, on peut les encourager.

Recommandations

www.eka-cfe.ch/d/Doku/empfehlungen05.pdf

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Étude « Vie musulmane en Suisse »

La récente étude publiée par la CFE pour compléter sa documentation sur la politique d'intégration présente l'Islam de manière réaliste, tel qu'il est vécu en Suisse. Ainsi, il n'y a pas *un* islam, pas plus qu'il n'y a *les* musulmans ou *la* communauté religieuse islamique. Il s'agit désormais de ne voir l'appartenance à l'islam que comme l'un des aspects de la vie d'une personne qui peut, pour elle, se situer au premier ou au second plan.

Étude

www.eka-cfe.ch, rubrique Publications

La version papier de cette étude est également disponible.

Prix suisse de l'intégration

Le premier prix suisse de l'intégration a été décerné le 26 novembre à Soleure. Le jury a récompensé trois projets parmi les 157 qui lui avaient été soumis :

- Mentoring pour jeunes, Baden (Conseil des retraités, Baden, classe d'intégration et de choix professionnel IBK, Bureau de l'intégration de la Ville de Baden)
- QUIMS, Qualité dans les écoles multiculturelles (Direction de l'éducation du canton de Zurich)
- « Il Ponte »; émission télévisée de TeleTicino pour migrants

Ont mérité une « mention spéciale » les réalisations suivantes :

- global kids; ouvrage du même nom, expositions, manifestations (Eva Burkard et Genny Russo)
- « FemmesTische avec migrantes », formation de parents autour d'une table? (Centre de prévention des dépendances de l'Oberland zurichois)
- TV Bourdo-Net; projet de participation des habitants du quartier de la Bourdonnette à Lausanne

www.prix-integration.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Service de lutte contre le racisme SLR

Aides financières allouées pour des projets contre le racisme : Qu'est-ce qui va changer à partir de 2006 ?

Le Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme a été institué pour une durée limitée à cinq ans (de 2001 à 2005).

Sur la base de l'évaluation de ses activités, le Conseil fédéral a décidé de charger le SLR de soutenir chaque année des projets de tiers.

Dorénavant on ne parlera plus de Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme mais d'aides financières pour des projets contre le racisme.

Conditions

Les projets devront généralement satisfaire aux exigences suivantes :

- traiter expressément le thème du racisme ;
- ne pas avoir pour but de soutenir des structures;
- soutenir les projets qui se répètent tous les ans au maximum 2-3 fois.

Principes fondamentaux

- La subvention maximale accordée est de 30 000.- francs par projet.
- Les subventions s'élèvent au minimum à 10 % et au maximum à 50 % du budget total.
- L'apport personnel doit s'élever au minimum à 25 % du budget ;
- Les responsables du projet doivent présenter si possible d'autres sources de financement ultérieur.

Petits projets

- Sont qualifiés de petits projets ceux dont le budget ne dépasse pas 10 000 francs.
- Le montant maximal alloué s'élève à 5 000 francs.
- Les petits projets peuvent continuer à être déposés à tout moment de l'année.

Dates limites pour le dépôt des demandes

Ces dates sont valables à la fois pour les projets scolaires et pour les projets d'ordre général

- 15 mars (demandes traitées avant juin)
- 15 septembre (demandes traitées avant novembre)

Nouveaux formulaires de demande

- www.edi.admin.ch/ara

Nouvelles publications du SLR

Les publications « Agir contre le racisme – Expériences et recommandations pour la gestion de projets » et « Comment capter l'attention des médias ? » donnent des outils concrets pour développer des projets dans ce domaine et les faire connaître.

Service de lutte contre le racisme, Secrétariat général - Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1, 3003 Berne, 031 324 10 33, ara@gs-edi.admin.ch, www.edi.admin.ch/ara

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton d'Argovie

Séance sur le sujet de la « Migration »

Le 13 novembre 2005, l'Association argovienne des Psychologues (*VAPAG, Verband aargauischer Psychologinnen und Psychologen*) a organisé une séance qui s'est tenue le dimanche matin à Aarau sur le thème suivant : « La migration : processus d'intégration, psychothérapie transculturelle, intervention et sensibilisation aux différentes cultures » (*Migration: Prozess der Integration, transkulturelle Psychotherapie, Intervention und Kultursensitivität*).

Se fondant sur des exemples concrets, des groupes d'experts ont analysé des questions somatiques et psychologiques en relation avec la migration. Le débat qui s'en est suivi a porté surtout sur les mesures à adopter pour aider les immigrés à s'intégrer.

Ursula Schwager, Présidente VAPAG, Dörrmattweg 3d, 5070 Frick, 062 871 57 01,
www.vapag.ch

« Rencontres »

Deux « rencontres » se sont déroulées en octobre et novembre 2005 dans les localités argoviennes d'Oberrohrdorf et de Gränichen. Il s'agit d'expositions multimédia itinérantes, qui ont été lancées par le FIMM au Tessin et en Suisse alémanique, en collaboration avec des comités d'organisation locaux. Le vif intérêt que l'exposition et les manifestations qui l'accompagnaient (concerts, représentations théâtrales, lectures, débats, visites d'écoles, etc.) ont suscité montre que de telles plateformes de rencontre permettent de surmonter les obstacles à l'intégration et offrent de nouvelles chances quant à une cohabitation basée sur le respect mutuel.

Le FIMM prévoit d'introduire « Rencontres » également en Suisse romande. En ce moment, il développe une suite du premier projet pour la Suisse alémanique.

Natalie Amman, Directrice de projet « Rencontres », FIMM Schweiz, Speichergasse 39,
3011 Bern, 031 328 98 98, www.fimm.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Bâle-Ville

Campagne publicitaire régionale « Tout commence par une rencontre »

En lançant la campagne d'information « Tout commence par une rencontre », quatre cantons (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Soleure) s'unissent pour la première fois en vue de mettre en œuvre une politique d'intégration commune. Cette action concrétise la régionalisation de la politique d'intégration, qui prend, grâce au soutien de la Confédération et plus précisément de la Commission fédérale des étrangers (CFE), l'importance qui lui revient. Les cantons de Berne et du Jura ont d'ailleurs également fait part de leur intérêt pour la question.

Si la campagne « Des faits contre des préjugés » menée entre 2000 et 2004 s'adressait tout particulièrement aux politiques et aux milieux intéressés, la nouvelle campagne met la barre un peu moins haut afin d'atteindre aussi les cercles sceptiques ou moins informés tels que les jeunes et les migrants, ainsi que les personnes qui lisent peu ou de manière superficielle.

C'est l'agence de publicité cR de Bâle qui se charge de mener cette campagne au moyen d'une large diffusion d'annonces, insérées essentiellement dans les grands journaux distribués gratuitement comme les gazettes régionales, locales ou de quartier. Le slogan « Tout commence par une rencontre » traduit l'esprit d'une plate-forme applicable dans les quatre cantons ou susceptible d'être adaptée aux besoins cantonaux et locaux. Cette plate-forme vise à démontrer à quel point les rencontres facilitent l'intégration au quotidien. Elle permet également d'indiquer les manifestations locales dans le cadre desquelles il est actuellement possible de participer à des rencontres interculturelles.

www.migration.bl.bs.ch

Kantonale Integrationsstelle „Integration Basel“, Anlaufstelle Rassistische Diskriminierung, Sicherheitsdepartement (SiD), Spiegelgasse 6-12, 4001 Basel, www.welcome-to-basel.bs.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes Affaires internationales	19 23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Berne

Evaluation externe de la première phase de mise en place du Bureau de l'intégration

Le Conseil d'Etat a décidé de demander une évaluation externe de la première étape de mise en place du Bureau cantonal de l'intégration. Cette évaluation servira de base de décision pour la suite des opérations. Dans leur rapport final, rendu en septembre 2005, les externes consultés en sont venus aux conclusions suivantes :

Sur le plan de la coordination verticale (Confédération, villes et communes), le Bureau de l'intégration a démontré son utilité pour le canton. En effet, il est entré en contact avec les services fédéraux compétents et s'est engagé avec succès en faveur des revendications des cantons et des régions. Il a en outre coordonné les différentes offres proposées dans le canton (principalement celles des centres de traduction interculturelle). Avec l'introduction de conférences cantonales sur l'intégration, le Bureau de l'intégration a amorcé un nouveau processus dans les communes.

Sur le plan de la coordination horizontale, le Bureau de l'intégration n'a pas encore suffisamment défini ses orientations quant à son rôle d'interface pour la coordination de dossiers entre plusieurs directions et à l'harmonisation des offres du canton.

Suite au succès rencontré jusqu'ici en ce qui concerne la coordination verticale et vu les défis à relever dans le futur, les responsables de l'évaluation préconisent une installation durable du Bureau de l'intégration.

Roland Beerli, Fachstelle Integration, Rathausgasse 1, 3011 Bern, 031 633 78 40,
roland.beeri@gef.be.ch

Canton de Genève

Portrait statistique des étrangers

Comment mener une politique d'intégration sans connaître les éléments purement statistiques sur la population à laquelle on s'adresse ? Comment, dans une commune, définir des objectifs et des actions destinés à répondre aux questions liées à la démographie, au logement, à l'emploi, par exemple, sans une information pertinente ?

Ce sont notamment ces questions qui ont amené le Délégué à l'intégration à charger l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) d'élaborer un outil performant : une base statistique relative à la population étrangère résidant à Genève.

A n'en point douter, ces précieuses données permettront au Bureau de l'intégration, ainsi qu'à nombre d'acteurs locaux intéressés, de poser un regard plus large, plus ouvert sur une situation finalement mal connue puisqu'évolutive, avec pour finalité de mieux endosser leurs responsabilités liées à l'intégration des étrangers, de favoriser une réflexion et une analyse plus objective de celle-ci qui, par la suite, aboutira à des actions adéquates.

Cette analyse portée sur la situation des étrangers sur le territoire genevois concerne l'ensemble des communes, ainsi que la ville de Genève, par quartier, selon deux dimensions : la première donne une vision globale des étrangers, la deuxième donne une image des communautés, au sens très large, les plus représentées dans le canton. Elle aborde tant la domiciliation des étrangers par commune, que par leurs statut, durée de séjour, âge, langue, appartenance religieuse, formation, notamment.

Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), Quai du Rhône 12, 1211 Genève 8,
http://etat.geneve.ch/diae/site/presidence-secretariat/integration/master-content.jsp?componentId=kmelia120&pubId=6175&valueId_actualites=13

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Neuchâtel

Réaliser un projet d'association : deux modules de formation proposés aux associations

Le Bureau du délégué aux étrangers a organisé cet automne pour la deuxième année consécutive deux modules de formation proposés gratuitement aux associations de migrant-e-s et interculturelles du canton de Neuchâtel.

Chaque module se déroule sur trois soirs et est composé d'une partie théorique et de travail pratique en groupes. Le premier module s'intitule "Réaliser un projet d'intégration des étrangers" et aborde les notions suivantes :

- Définition, élaboration et réalisation d'un projet
- Rédaction des demandes de fonds et calcul d'un budget
- Programmes fédéraux et autres bailleurs de fonds soutenant des projets d'intégration des étrangers.

Le deuxième module "Création, vie et fonction d'une association de migrant-e-s ou interculturelle" développe les thèmes ci-dessous :

- Questions juridiques liées aux associations
- Cadre des patentes et des autorisations
- Dynamiques associatives et phases d'adhésion

Ces formations rencontrent un succès certain puisque 80 personnes environ en ont profité depuis le début de l'année 2004. Elles favorisent la collaboration avec les communautés étrangères et encouragent la concrétisation de multiples actions dans le domaine de l'intégration des étrangers.

Bureau du délégué aux étrangers, Av. Léopold-Robert 90, 2300 La Chaux-de-Fonds,
032 889 74 42, bcde.cf@ne.ch, www.ne.ch/migrationsetintegration

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Soleure

Nouvelle composition de la Commission de l'intégration

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure a élaboré une nouvelle réglementation concernant les tâches de la nouvelle Commission de l'intégration. La commission spécialisée comprend des représentants des différents groupes du Grand Conseil, des municipalités et des bourgeoisies, de la Conférence interconfessionnelle, de la Fédération des industries, des migrants ainsi que des spécialistes en matière de migration. Un groupe de contact interdépartemental dispose d'une voix consultative. Y sont représentés : l'Office de la sécurité publique, le Département de la formation et de la culture, l'Office de l'économie et du travail, la police du canton de Soleure, l'Office de la santé publique ainsi que l'Office pour les communes.

Dans une première étape, il est souhaité que les mères étrangères soient beaucoup plus nombreuses à suivre des cours combinés d'allemand et d'intégration. Dans le cadre de leçons pratiques, les mères doivent apprendre à régler des problèmes quotidiens en allemand.

La création d'une organisation faitière par les migrants, qui comprenne des personnes clés et des organisations d'étrangers, constitue également un objectif à atteindre.

Albert Weibel, Integrationsdelegierter des Kantons Solothurn, Amt für soziale Sicherheit, Ambassadorshof, 4509 Solothurn, 032 627 23 11, albert.weibel@ddi.so.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de St-Gall

Exposition itinérante « Partir, c'est arriver » (*Gehen ist Ankommen*), - 40 ans de Communauté de travail pour les questions d'intégration ARGE

La Communauté de travail pour les questions d'intégration (ARGE), qui est responsable du Centre de compétences en matière d'intégration ainsi que de ses antennes régionales dans le canton de Saint-Gall, fête cette année son 40ème anniversaire. A cette occasion, l'ARGE a réalisé l'exposition itinérante «Partir, c'est arriver».

L'exposition dresse le portrait, en texte et en images, de huit immigrants qui ont trouvé un travail, gagnent leur vie et envisagent un avenir pour eux et leur famille sur le territoire saint-gallois : de Candida Angela Barnetta-Baldassari, la grand-mère du footballeur professionnel suisse Tranquillo Barnetta, au député wilois Nurettin Acar, en passant par la caissière en chef suppléante Vitoria Gomez. En complément, quatre personnes actives dans le domaine de l'intégration viendront apporter leur témoignage.

Il est d'ores et déjà possible de voir l'exposition, conçue sous forme d'affiches, dans différents lieux publics du canton. Un programme annexe est également proposé.

Exposition
www.enzian.ch, rubrique arge-jubiläum

Koordinationsstelle für Integration, Departement des Innern, Regierungsgebäude,
9001 St. Gallen, www.enzian.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton du Tessin

Présentation de la nouvelle revue interculturelle en ligne « bazarmagazine.ch »

Le 20 octobre dernier, la nouvelle revue interculturelle en ligne “bazarmagazine.ch” a été présentée dans la grande salle du Grand Conseil à Bellinzona. A cette occasion, Goffredo Fofi, directeur du magazine « Lo straniero », Christian Marazzi, professeur à la Haute École spécialisée de la Suisse italienne (Supsi) et Claudio Micheloni, secrétaire général du FIMM ont pris la parole. Le projet à été réalisé avec la collaboration du Département des institutions, de la Commission pour l'intégration des étrangers, de la Commission pour l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme, ainsi que de la commune de Chiasso.

Trouver la nouveauté, tout en évitant l'imitation, que ce soit un objet, des mots ou un texte, tel est l'un des objectifs principaux de cette revue, qui cherche à proposer une conception moderne de l'interculturalité.

Ce projet a également pour but de permettre la création d'une communauté ouverte au dialogue et à la confrontation, animée d'un désir de connaître l'autre.

La revue vise en outre à sensibiliser les personnes actives dans le domaine de l'interculturalité, à prévenir l'élargissement de la dangereuse tendance à l'intolérance, à établir le dialogue entre les différents protagonistes, à promouvoir la subjectivité, à créer un espace pour la réalisation d'expériences, en particulier positives, à fournir une vision objective de la réalité, à faire connaître notre réalité (institutionnelle, sociale, politique, économique) et à instaurer le débat ente les différents acteurs.

La revue n'entend pas limiter son action à la région tessinoise, mais souhaite, au contraire, s'ouvrir à la réalité suisse et internationale. C'est pourquoi nous vous invitons tous à participer au dialogue par le biais de commentaires, d'articles (que nous ferons traduire) et de réflexions.

Ermete Gauro, Delegato all'integrazione e alla lotta contro il razzismo, via Cancelliere Molo 9, 6500 Bellinzona, 091 814 32 01, ermete.gauro@ti.ch, www.barmagazine.ch

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Vaud

Projet de loi sur l'intégration des étrangers

Au terme d'une procédure de consultation, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi sur l'intégration des étrangers. Celui-ci a pour but de favoriser l'intégration des étrangers, la prévention de toutes formes de racisme et des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers. Le projet prend en compte la nécessité d'une action transversale dans l'ensemble des services de l'Etat en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. La cohérence de l'action de l'Etat devra être assurée par les organes suivants :

- le Conseil d'Etat, qui détermine les lignes directrices et fixe les priorités;
- le coordinateur cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme, qui est chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures du Conseil d'Etat dans ce domaine;
- la Chambre cantonale consultative des immigrés, qui sert d'appui au Conseil d'Etat et au coordinateur et constitue un lieu d'échange entre les personnes étrangères et les autorités.

Christian Raetz, Coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, Service de la population, Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne, 021 316 40 16, christian.raetz@spop.vd.ch, www.dire.vd.ch/integration

Canton de Zurich

Cours d'intégration pour les jeunes étrangers

Ils sont assurés jusqu'en 2008

Les écoles professionnelles du canton de Zurich proposent aux jeunes étrangers âgés de 15 à 20 ans des cours d'intégration d'une année. En suivant ces cours, ces jeunes se familiarisent avec les rudiments de la langue allemande, les particularités culturelles et le monde du travail dans le canton de Zurich. 50 % des frais de cours sont à la charge du canton.

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Ville de Berne

Formation interentreprise pour éducateurs de la petite enfance à la *Berufs-, Fach und Fortbildungsschule Bern BFF*: Gérer la diversité (*Umgang mit Vielfalt*)

La garderie est le lieu où les immigrés entrent pour la première fois en contact avec une institution publique qui se charge de l'encadrement et du développement des enfants hors du cercle familial. L'intégration des enfants issus de familles d'immigrés fait partie du quotidien pour de nombreuses garderies. Ce thème n'est toutefois traité que de manière marginale dans le contexte de la formation régulière. C'est pourquoi l'Association des Crèches suisses a intégré à sa formation, depuis l'automne 2005, un module interentreprise intitulé « Gérer la diversité ». L'Office des mineurs a chargé le Bureau de coordination de l'intégration et deux autres spécialistes d'élaborer un tel module pour la Ville de Berne. Il y est question des aspects socioculturels et linguistiques, des motifs théoriques et psychosociaux des processus de la migration et de l'intégration, ainsi que du travail des parents, pour ne citer que les principaux sujets abordés dans ce module.

En octobre dernier, 84 éducateurs de la petite enfance ont suivi ce cours d'une semaine qui, à l'avenir, doit faire partie intégrante de la formation.

Koordinationsstelle für Integration, Direktion für Bildung, Soziales und Sport, Effingerstrasse 21, 3001 Bern, 031 321 69 63, www.integration.bern.ch

Ville de Bienne

Prolongation d'une année du Projet Intégration

Le 1er septembre 2005, le Conseil municipal de la Ville de Bienne a décidé de prolonger d'une année l'application du projet pilote « Intégration ».

Les structures du service doivent être examinées en profondeur puis spécifiées. Il reste à définir le mandat et la teneur exacte du projet 2006. La décision devrait être prise avant la fin novembre 2005.

Bettina Bergner, Project Intégration, Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture, Rue Centrale 62, 2501 Bienne

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Ville de Lucerne

« Je me fais naturaliser »

Cours complémentaire dans le cadre du processus de naturalisation

« Je me fais naturaliser », un cours complémentaire destiné aux personnes dont le processus de naturalisation est en cours, constitue la nouvelle offre de la ville de Lucerne. En collaboration avec Caritas Lucerne, trois cours de trois fois 2 heures 30 sont proposés durant la phase pilote du projet, de novembre 2005 à février 2006.

Ces cours s'adressent spécifiquement aux habitants n'ayant pas suivi l'école obligatoire en Suisse, qui, après avoir déposé une demande de naturalisation, devront se présenter l'année prochaine devant la Commission des droits des citoyens pour un entretien décisif. Bien que facultatifs, ces cours sont vivement conseillés. En raison du grand intérêt qu'ils ont suscité, les cours ont été dédoublés dès le lancement du projet.

Sibylle Stolz, Stadt Luzern, Integrationsbeauftragte, Hirschengraben 17, 6002 Luzern, 041 208 87 11, sibylle.stolz@stadtluzern.ch, www.stadtluzern.ch/integration

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Ville de Thoune

Actualités

Internet

Activation du lien « Intégration » sur le site Internet de la ville de Thoune.

Adoption du modèle d'intégration

Le 3 novembre dernier, le Conseil municipal de Thoune a approuvé à l'unanimité le modèle d'intégration.

Offres en matière d'intégration dans la région de Thoune

Publication d'une documentation sur les diverses offres (cours, conseil, etc.) dans le domaine de l'intégration.

Réunion de quartier à Lerchenfeld

La première réunion de quartier à Lerchenfeld sur le thème « habiter à Lerchenfeld » s'est déroulée le 24 novembre 2005. D'autres réunions sont prévues.

Fred Hodel, Beauftragter für Integration, Thunerhof, Hofstettenstrasse 14, 3602 Thun, integration@thun.ch, www.thun.ch, rubrique Integration

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

France

Suite aux événements du mois de novembre, le Gouvernement prend des mesures

Le 29 novembre 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin, a présenté une série de mesures destinées à augmenter le contrôle sur l'immigration. En voici les principaux points :

Regroupement familial

Le délai de séjour à l'issue duquel un étranger vivant en France peut faire une demande de regroupement familial est allongé à deux ans (contre un an actuellement).

Mariage

Allongement de deux ans du délai de vie commune à l'issue duquel un étranger ayant épousé un Français peut demander la nationalité française: quatre ans pour un couple résidant en France, cinq ans sinon. De plus, il est proposé un renforcement du contrôle, avant et après leur célébration, sur les mariages célébrés à l'étranger entre un Français et un étranger

Intégration

Les étrangers désirant s'installer en France devront obligatoirement signer un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui définit les devoirs du nouveau migrant (respect des lois et des valeurs de la République et participation à des cours d'éducation civique) et de l'Etat (accès garanti aux droits individuels et à des cours de langue).

Ces mesures sont présentées environ deux semaines après la fin des turbulences qui ont secoué la France.

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Office fédéral de la statistique OFS

Différences socioculturelles en Suisse : quatre indices de disparités spatiales, 1990 - 2000 D'importantes barrières linguistiques à l'intégration en Suisse alémanique

Au cours de la période 1990-2000, l'allophonie s'est accentuée en Suisse. Ce constat ressort d'une étude réalisée conjointement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Institut de Géographie de l'Université de Zurich. C'est en ville que les difficultés en matière d'intégration linguistique sont les plus grandes. Selon cette étude, les barrières linguistiques sont les plus importantes en Suisse alémanique, bien que la proportion d'étrangers y soit inférieure à celle des autres régions linguistiques. Les immigrés séjournant en Suisse alémanique proviennent fréquemment de pays dont la langue n'est pas apparentée à l'allemand. En Suisse romande et au Tessin, en revanche, on trouve davantage d'immigrés originaires du Portugal, d'Espagne et d'Italie, pour lesquels l'intégration du point de vue linguistique est plus facile.

Éditeur : Office fédéral de la statistique
Auteurs: Michael Hermann, Corinna Heye, Heiri Leuthold

Publication
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.html?publicationID=1969

Changement de la structure professionnelle en matière d'occupation en Suisse 1970 - 2000

Étendue, causes et conséquences

Cette publication présente une analyse approfondie des données du recensement, de 1970 à 2000, à la lumière de l'évolution observée quant à la structure professionnelle des personnes actives. Les questions suivantes y sont principalement traitées : quelles professions sont-elles touchées par l'évolution de la structure professionnelle et dans quelle mesure ? Dans quelle direction les changements s'orientent-ils? L'auteur a ensuite étudié les causes de cette évolution en matière d'offre et de demande sur le marché du travail. Puis, il a examiné l'impact de l'évolution professionnelle sur la mobilité professionnelle et sur les places d'apprentissage. Sur ce dernier point, il a également analysé la situation de l'apprentissage et présenté différents développements par branche, pour finalement élaborer des recommandations fondées sur les observations effectuées.

Éditeur : Office fédéral de la statistique

Auteur : George Sheldon

Publication

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.html?publicationID=1996

Disponible uniquement en allemand.

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Les ségrégations sur le marché suisse du travail

Analyse des inégalités selon le sexe, la nationalité et l'âge, de 1970 à 2000

La présente étude analyse les ségrégations sur le marché suisse du travail à travers les dimensions suivantes: formation, professions apprises et exercées, secteurs économiques, branches d'activité et position dans la profession. Chacune de ces dimensions agit en effet, favorablement ou non, sur les ségrégations. Un des objectifs de l'étude est de savoir si le marché du travail a tendance, au fil du temps, à produire de plus en plus de ségrégations. Les auteurs montrent que, des trois types de ségrégation, la principale est celle liée au sexe, les deux autres types (nationalité et âge) s'avérant nettement moins touchés par ce phénomène.

Éditeur : Office fédéral de la Statistique

Auteurs : Joseph Deutsch, Yves Flückiger, Jacques Silber

Publication

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=2013

Working Poor : Être pauvre malgré une activité lucrative

Groupes à risque

Les Working Poor sont des personnes actives âgées de 20 à 59 ans qui vivent dans des conditions de pauvreté. Le risque d'être Working Poor varie fortement d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les étrangers originaires de pays extérieurs à l'Union Européenne et les personnes sans formation après l'école obligatoire font partie des groupes sociodémographiques et socioprofessionnels les plus fortement concernés. On trouve également un risque supérieur à la moyenne, mais un peu moins prononcé que dans les groupes précédents, parmi les travailleurs originaires du Sud de l'Europe.

Éditeur : Office fédéral de la statistique, Section des analyses socio-économiques

Publication

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/arbeit_und_e/uebersicht/blank/medienmitteilung.en.html

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Commission européenne

Modèle permettant d'évaluer la qualité de l'intégration des immigrés qualifiés Lignes directrices

Le projet Skilled Migrants Integration Assessment Model (SMIAM) a été lancé par le Laboratoire des sciences de la citoyenneté (Laboratorio di Scienze della Cittadinanza) et bénéficie, dans le cadre du programme INTI, de subventions de la Direction générale Justice, liberté et sécurité de la Commission européenne. Le programme INTI vise à promouvoir l'intégration, dans les États membres de l'UE, de personnes qui ne sont pas citoyennes de l'UE.

Le but du projet SMIAM est de définir et de mettre au point un modèle permettant d'évaluer la qualité de l'intégration des immigrés qualifiés en Europe. Il part de l'hypothèse que l'intégration de ces migrants peut présenter des caractéristiques et des exigences différentes de celles des migrants peu qualifiés, puisqu'en général, les attentes et le potentiel des immigrés qualifiés sont plus élevés.

[Version finale du document](#)
www.smiam.org

Disponible uniquement en italien et en anglais.

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Canton de Bâle-Ville

Loi sur l'intégration et culture philippine

Maharlika - Switzerland invite toutes les personnes intéressées à assister à la présentation du projet de loi sur l'intégration élaboré par les gouvernements cantonaux de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. La journée commencera par une conférence de Thomas Kessler, délégué aux questions de migration et d'intégration du canton de Bâle-Ville et se poursuivra par un débat. La partie informative sera complétée par des manifestations culturelles et la dégustation de spécialités culinaires philippines.

Date/lieu

- 8 janvier 2006, 11 h 00 - 17 h 00
- Union, Klybeckstrasse 95, 4057 Bâle

Programme

www.welcome-to-basel.bs.ch/einladung_maharlika06.pdf

Indice	
Confédération	2
Cantons	9
Communes	19
Affaires internationales	23
Recherche/ Publications	24
Agenda/ Divers	28

Ville de Berne

Séance d'information sur les regroupements familiaux

Cette séance d'information, ouverte aux personnes qui désirent faire venir leur famille en Suisse, leur donne la possibilité de poser des questions directement aux autorités et aux représentants des centres de consultation. C'est aussi l'occasion pour elles de partager leurs expériences en la matière avec d'autres personnes se trouvant dans la même situation. La participation à cette séance est gratuite. Aucune inscription n'est nécessaire. La séance se tient en allemand. Si une traduction est souhaitée, elle sera également organisée gratuitement.

Date/lieu

- 15 mars 2006, de 18h30 à 21h30
- Bureau de coordination de l'intégration de la Ville de Berne (*Koordinationsstelle für Integration der Stadt Bern*), Effingerstrasse 21, 3001 Berne, Salle de réunion 1, (*Sitzungszimmer*), 1er étage.



Impressum

Éditeur : Office fédéral des migrations ODM, Section Intégration
Quellenweg 6, CH-3003 Berne-Wabern, newsletter.integration@bfm.admin.ch
en collaboration avec la Conférence suisse des délégués
communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration CDI

Rédaction : Ferdinanda Cunico ODM

Traduction : Services linguistiques de l'ODM

Langues : Allemand, français, italien